



**LA CANNABINOTHEQUE.
UN ESSAI PILOTE
DE VENTE
REGLEMENTEE DE
CANNABIS A GENEVE**

DOSSIER DE PRESENTATION

Association ChanGE



- Bases légales** : Modification de la Loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) du 25 septembre 2020 prévoyant la possibilité d'autoriser exceptionnellement, dans un cadre d'expérimentations scientifiques, « la culture, l'importation, la fabrication et la mise dans le commerce de cannabis ».
- L'Ordonnance du 31 mars 2021 sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants (OEPStup) fixe les exigences auxquelles les essais pilotes doivent se soumettre.
- Association ChanGE** : Supervise et réalise l'essai pilote de vente régulée du cannabis à Genève. L'association compte des membres institutionnels et individuels (nombre maximum de 15 personnes). Sa présidente est Mme Ruth DREIFUSS.
- Essai-pilote de vente régulée de cannabis**
- Commune partenaire** : La Commune de Vernier.
- Projet de recherche** : Menée conjointement par le Prof. Sandro Cattacin de l'Institut des recherches sociologique de l'Université de Genève (UNIGE) et le Prof. Daniele Zullino pour le Service d'addictologie des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG).
- La Cannabinothèque** : Nom de l'essai pilote genevois ainsi que le futur nom du point de vente.
- Durée prévue** : 4 ans au total depuis le démarrage de l'essai pilote pour la gestion de la Cannabinothèque, trois ans pour l'étude et un an pour la remise du rapport final aux autorités fédérales.
- Public cible** : Les personnes majeures ayant un usage de cannabis à but récréatif.
- Un panel de 1'000 participants au maximum par point de vente. Le nombre total maximum pour un essai pilote cantonal est de 5'000 participants.
- Vente de cannabis** : Conformément aux exigences de l'ordonnance fédérale, pour chaque participant, possibilité d'achat de cannabis avec un contenu de THC ne dépassant pas les 10g par mois. La quantité remise en une fois ne peut dépasser 10g de produits cannabiques non mélangés. Pour les produits cannabiques mélangés, cette quantité ne peut dépasser 2g de THC. La qualité du produit est assurée et sa teneur précise en THC et CBD connue et clairement communiquée, en termes de concentration en THC.
- Production de cannabis** : Suivant les exigences de l'ordonnance fédérale, production locale BIO outdoor

Structuration de l'essai pilote : 1) Un partenariat avec une **structure de production et de fourniture** des produits cannabiques (mandat de production et de livraison) ;
2) Un partenariat avec une **structure de distribution** (mandat d'exploitation de la Cannabinothèque) ;
3) La conduite d'une étude.

ET

- a) **Le développement d'actions de prévention et de protection de la jeunesse et protection de la santé** ;
- b) **La formation d'un groupe communautaire**, constitué de consommateurs participant au projet de recherche.

Contexte politique : L'essai pilote genevois ainsi que ceux des autres villes suisses, dont Bâle-ville, Zürich, Berne, Zoug, Bienne, Saint-Gall et Lausanne, ont pour but de fournir des conclusions scientifiques quant aux conséquences d'une vente légale de cannabis consommé à des fins récréatives et permettant de comparer les avantages et les inconvénients résultants de divers modèles de marché légal. Il s'agit d'apporter des contributions solides et transparentes à la formation de l'opinion publique et aux choix éclairés des autorités politiques.

Sur le plan international : **L'Uruguay** :
est devenu, avec le Canada, l'un des pays les plus avancés dans le domaine de la régularisation de la marijuana. En 2013 il est devenu le premier pays du monde à légaliser la marijuana, sa consommation récréative et thérapeutique, ainsi que sa culture. L'État se charge de contrôler la production et la consommation, et prend très en compte le petit producteur.

Le Canada :

Depuis 2018, une loi fédérale a été adoptée pour légaliser le cannabis récréatif, avec une possession d'un maximum de 30 grammes. Les entreprises doivent avoir un permis de l'État pour la cultiver.

Afrique du Sud :

Au mois de septembre 2018, le Tribunal constitutionnel déclare nulle la loi qui interdisait la consommation et la culture de la marijuana pour usage personnel et privé. Depuis lors, le cannabis est légal, et plusieurs pays africains l'ont suivi, comme le Malawi ou le Zimbabwe.

D'autres pays ont légalisé le cannabis à des fins médicales, dont la Nouvelle-Zélande, l'Australie, La République Tchèque, l'Allemagne, le Chili, le Mexique, Israël, la Thaïlande et l'Italie.

Etat-Unis :

Plusieurs Etats ont emprunté la même voie, dont le Colorado et l'Etat de Washington depuis 2012.

1. Objectifs de l'essai pilote genevois

La Cannabinothèque offrira un lieu de vente et de contact. Son fonctionnement sera accompagné d'une étude menée conjointement par le Département de sociologie de l'Université de Genève et le Service d'addictologie des Hôpitaux Universitaires de Genève. Il s'agira d'une étude unicentrique ouverte, s'articulant autour d'un lieu d'accès régulé, sécurisé et responsabilisant la consommation du cannabis, fonctionnant sur un modèle associatif, dénommé la Cannabinothèque : lieu d'accès et de contact, desservant un programme de consommation contrôlée. Cette étude est observationnelle, impliquant des êtres humains, cadrée par l'ordonnance relative à la recherche sur l'être humain à l'exception des essais cliniques (ORH).

La durée de l'étude de la Cannabinothèque sera de trois ans. Etant donné qu'elle implique des êtres humains, elle a été soumise à la Commission cantonale d'éthique de la recherche du canton de Genève et a reçu son aval. L'essai pilote genevois étudiera plus particulièrement **dans quelles mesures un programme d'accès réglementé au cannabis améliore les connaissances de la substance ainsi que ses enjeux et permet de réduire les risques sanitaires et sociaux habituellement associés à la consommation de stupéfiants**. Il s'attachera aussi à évaluer l'impact sur le voisinage de la Cannabinothèque.

2. Spécificités de l'essai pilote genevois

A Genève, l'association ChanGE (créée en mars 2022) a la responsabilité de mener l'essai pilote d'accès réglementé au cannabis. Elle conclue et supervise deux mandats :

- 1) La production et fourniture des produits cannabiques ;
- 2) La vente des produits.

L'essai pilote genevois comportera les spécificités suivantes :

- **L'implémentation de la Cannabinothèque au sein d'une commune**, soit la Commune de Vernier, avec le Service de la cohésion sociale comme partenaire principal de l'association ChanGE. La Commune de Vernier met ainsi à disposition une palette de partenaires communaux (police municipale, travailleurs sociaux, services sociaux et de santé) qui vont contribuer à l'atteinte des objectifs de l'étude d'une part, et au bon fonctionnement de la Cannabinothèque (et des nécessités de réajustement durant toute sa durée) d'autre part ;
- **Le caractère non lucratif de la vente et à caractère non médical** : la vente de cannabis ne poursuit pas un but commercial mais elle vise à répondre aux objectifs de l'étude et de l'évaluation de l'essai pilote. Ses prix seront comparables à ceux pratiqués par les marchés noirs en vigueur dans le canton de Genève ;
- **La création de la « Cannabis Community »** : permet de mener un travail étroit avec les consommateurs de cannabis. Un lien direct et un dialogue permanent faciliteront la prise en compte de leurs expertises et le partage de leurs expériences. L'association ChanGE souhaite tenir compte de la réalité, des besoins et des évolutions de consommation des personnes faisant un usage récréatif du cannabis et participant à l'étude. L'intégration de personnes consommatrices contribuera à rendre efficaces les mesures de prévention, de protection de la jeunesse et protection de la santé exigées pour cet essai pilote. Les consommateurs auront, par ailleurs, une voix décisionnelle au sein de l'association ChanGE ;
- **La gestion de l'essai pilote par une association**, constituée à la fois de représentants des autorités sanitaires genevoises et de spécialistes du domaine des addictions, de la santé, de la prévention, du travail social, de la communication, de la formation et provenant du milieu politique.

3. Historique

L'essai pilote genevois fait notamment suite aux éléments suivants :

- **Le rapport du groupe de réflexion interpartis « pour plus de sécurité dans la ville »** (2013), proposant dans un addenda (2014) « un modèle efficace de réglementation du cannabis : les associations de consommateurs de cannabis (ACC) » ;
- **Le préavis de la Commission consultative en matière d'addictions (CCMA) établi sur demande du Conseiller d'État Mauro Poggia** (2016) portant sur « une analyse approfondie des modèles de consommation réglementée de cannabis » et celle des « risques et des opportunités, tant du point de vue de la santé que de la sécurité ». Ce préavis favorable a conduit à la formulation d'un premier projet pilote à Genève, qui a reçu l'aval de la Commission cantonale d'éthique de la recherche du canton de Genève;
- **La modification de la Loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) prévoyant la possibilité d'autoriser exceptionnellement, dans un cadre d'expérimentations scientifiques,** « la culture, l'importation, la fabrication et la mise dans le commerce de cannabis » ;
- **Les conditions fixées par l'ordonnance du 31 mars 2021 sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants (OEPStup),** et l'orientation générale donnée à ces projets, centrés sur la consommation « récréative » de personnes majeures ;
- **La coordination inter-villes/cantons** qui s'est mise en place autour des différentes initiatives émergeant dans ce cadre, dans une optique de mutualisation et d'échange, mais aussi de diversification des expériences (complémentarité des modèles développés) ;
- **La décision du Conseil administratif de la Ville de Vernier** (juin 2021) de participer à la mise en œuvre d'une expérience pilote sur son territoire ;
- **La volonté partagée des parties-prenantes actuelles** de l'initiative genevoise de pouvoir rapidement déployer le dispositif sur le terrain.

4. Structuration de l'essai pilote

L'essai pilote comportera deux structures et deux domaines d'intervention :

- A. Un partenariat avec une **structure de production et de fourniture** :
- capable de répondre au cahier des charges établi au niveau fédéral (qualité des produits, type de production, traçabilité, volumes, prix) ;
 - de se conformer aux différentes modalités organisationnelles locales (nombre de participants, modes de stockage, d'approvisionnement et de distribution) ;
 - de répondre aux demandes/exigences des participants/consommateurs (variétés et qualité des produits).
 - S'engager avec des producteurs agricoles ;
 - Travailler avec la société engagée pour la livraison, le stockage, le suivi et la destruction des produits.
- B. La mise en place d'un **dispositif de distribution** :
- sous forme de lieu-x de remise/vente (boutiques spécialisées), pensés comme des espaces neutres et non-stigmatisants, situés sur la Commune de Vernier (et en cas de multiplication sur un autre territoire communal genevois) ;
 - combiné à un système de livraison à domicile (livraison partielle, pour ne pas se couper des personnes) ;
 - sous responsabilité d'une structure à but non lucratif et d'une gestion professionnelle ;
 - exclusivement dédié à un groupe limité (1'000 personnes par site) d'utilisateurs sélectionnés sur la base de certains critères (âge, types de consommation, etc.) par l'équipe en charge du projet d'étude et d'évaluation (*voir ci-dessous*).

Par ailleurs, l'essai pilote fait l'objet d'une étude & évaluation menée conjointement par le Département de sociologie de l'Université de Genève et le Service d'addictologie des Hôpitaux Universitaires de Genève. Il est précisé que la Commission cantonale d'éthique et de la recherche du canton de Genève (CCER) a donné son aval en juin 2022; Ainsi, une étroite collaboration entre l'association ChangGE et les chercheurs sera menée.

La conduite de cette étude :

- servira de base pour constituer et suivre le groupe de participants au projet (appel à participation, vérification des critères d'accès, formalisation d'une charte) ;
- s'appuiera sur des mesures quantitatives (questionnaires en ligne) et qualitatives (enquête de terrain, observation, entretien, documents) ;
- dont l'objectif primaire est d'évaluer l'effet du dispositif sur les modes de consommation et choix de produits, en lien avec le cannabis mais aussi d'autres substances (notamment le tabac et l'alcool), les connaissances en ce qui concerne les risques associés, les modes d'approvisionnement (achats régularisés versus marché noir), les effets sur la santé (physique et psychique) et la qualité de vie ;
- permettra également d'analyser l'effet du dispositif sur la sécurité publique dans le périmètre proche des lieux d'accès (criminalité de rue, nuisances pour les riverains), les perceptions en matière de sécurité et de nuisances (sentiment d'insécurité, insalubrité, autres doléances).
- et d'étudier la viabilité économique et la pertinence des options organisationnelles retenues.

L'association ChanGE développera également deux domaines d'intervention :

A. Le développement d'**actions de prévention et de protection de la jeunesse et de la santé** :

- à destination première de la communauté des participants (voire ponctuellement, de la cité plus largement) ;
- centrées sur l'information (produits, modes de consommation, effets, risques), l'identification précoce (consommation problématique, autres problématiques en lien avec les conditions de vie) et l'orientation (vers les acteurs spécialisés du réseau) ;
- notamment concrétisées par des consultations médicales et sociales sur site (locaux de distribution), pour les participants au projet ;
- portées par les différentes instances du projet (lieu de distribution, recherche, groupe communautaire), avec le soutien d'experts et de manière coordonnée.

B. La formation d'un **groupe communautaire** :

- constitué des participants à l'initiative, sous une forme d'organisation autonome (à définir) ;
- relais des actions de prévention (organisation d'ateliers, séances d'informations et autres événements) ;
- prenant part à la gouvernance du projet (implication dans certains processus de décision) ;
- visant à éviter une adhésion « passive » des usagers du projet (posture de « consommateur opportuniste »), les responsabiliser en tant que co-porteurs de la démarche, créer des liens entre eux et fédérer un esprit communautaire positif.

5. Publics cibles

Le public ciblé est celui des personnes majeures ayant un usage de cannabis, consommatrices régulières de cannabis, qui a priori contrôlent cette consommation. L'ordonnance fixe un nombre maximum de participantes et participants à l'essai pilote et précise les critères de non-inclusion, soit les personnes mineures, les femmes enceintes ainsi que les personnes sujettes à des troubles psychotiques, respiratoires ou cardiaques (réorientées vers des prises en charge visant l'abstinence).

6. Réglementation de la vente des produits cannabiques

Le cannabis vendu par la Cannabinothèque sera produit en Suisse, par des producteurs ayant remportés un appel d'offres et obtenu l'autorisation de l'OFSP de produire les quantités commandées. La Cannabinothèque proposera du cannabis de teneurs diverses ainsi qu'une information détaillée concernant les différents produits (effets relaxants, euphorisants, risques liés à la consommation, etc.). La qualité du produit sera assurée et sa teneur précise en THC et CBD connue et clairement communiquée, en termes de concentration en THC. Le produit sera livré prêt à la consommation, dans des emballages scellés et étiquetés.

7. Organisation associative et contacts

Promoteur

Association ChanGE

c/o Mairie de Vernier
Rue du Village 9
Case postale 520
CH- 1214 Vernier

Représentée par **Mme Ruth Dreifuss**, présidente
ruth@dreifus.ch

Mme Martine Baudin

Coordnatrice de l'essai pilote
martine.baudin@changejeneve.ch

Direction de l'étude

Professeur Daniele Zullino, investigateur principal, médecin-responsable de l'étude
Service d'addictologie, Hôpitaux Universitaire de Genève

Rue du Grand Pré 70
1202 Genève

Daniele.Zullino@hcuge.ch

Professeur Sandro Cattacin, promoteur

Université de Genève
Institut de recherches sociologiques (IRS)
1211 Genève 4

sandro.cattacin@unige.ch

Statisticien et Assistants de recherche

M. Stéphane Rothen, psychologue, scientifique senior, statisticien

stephane.rothen@hcuge.ch

Mme Maëlle Bisson, assistante de recherche

maelle.bisson@hcuge.ch

Mme Tamara Corino, assistante de recherche

tamara.corino@hcuge.ch

Adresse de contact : contact@changejeneve.ch / T. 076 559 98 30

8. Présentation des membres institutionnels et individuels

MEMBRES INSTITUTIONNELS	
M. Martin STAUB	Conseiller administratif, Ville de Vernier
M. Florian KETTENACKER	Chef du service de la cohésion sociale, Ville de Vernier
Dre Aglaé TARDIN	Cheffe de service du médecin cantonal DSM Représentante du canton de Genève
M. Christian WILHELM	Directeur FEGPAC
MEMBRES INDIVIDUELS (8 membres au maximum)	
Mme Ruth DREIFUSS	Présidente
Mme Malka GOUZER	Journaliste indépendante
Mme Ana ROCH	Conseillère municipale, Ville de Vernier et Députée au Grand Conseil Genève
Dr Mathieu ROUGEMONT	Médecin-généraliste, président du groupement des médecins addictologues
M. Jean-Félix SAVARY	Directeur de la Haute école de travail social de Genève HETS
2 membres additionnels à déterminer ultérieurement	
MEMBRES CONSOMMATEURS (2 membres au maximum)	
2 membres élus ultérieurement par la Communauté des participants et participants à l'essai pilote	
<p>Le Comité est constitué de :</p> <p>Mme Ruth Dreifuss, présidente ; M. Martin Staub, secrétaire ; M. Jean-Félix Savary, trésorier ; Mme Ana Roch ; M. Christian Wilhelm.</p>	